

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 16 JANVIER 2024

* * * * *

PRESENTS : Mme DALOT, MM. GASNET, ISOLA, CHEBANCE, SCHWEYER, Mme FLUZIN, M PAROTON.

EXCUSES : Mme PSALMON, M GUILLEMET, Mmes BOURGOIS, GIGNON, M PETIT, Mme GOUSSAUD, MM. DUFOSSE, GOUNY.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2023

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE

Mme le Maire expose au Conseil la demande de Mme AGUILLAUME Marie-Pierre qui souhaiterait entretenir un bout du domaine communal qui passe à côté de chez elle.

Le conseil se demande si une convention doit être établie. Une visite sur place semble nécessaire avant la prise de décision.

GESTION DU CIMETIERE

Mme le Maire explique au Conseil qu'un travail global doit être effectué sur le cimetière concernant :

- L'entretien suite à l'interdiction des pesticides
- Le manque de place et la reprise de concessions
- La mise en place du jardin du souvenir
- L'évolution de la gestion du cimetière

Un groupe de travail d'élus volontaires est composé.

SUIVI DES DOSSIERS

♦ **ZAN** : chaque commune devrait avoir au moins 1 hectare minimum urbanisable sous réserve d'être engagée dans un document d'urbanisme.

AFFAIRES DIVERSES

♦ **Mme le Maire** explique que la prévoyance sera obligatoire pour les collectivités à partir du 1^{er} janvier 2025 et le risque santé à partir du 1^{er} janvier 2026. Le Centre de Gestion de la Creuse a l'obligation de conclure pour le compte des Collectivités Territoriales des conventions au titre de la protection sociale complémentaire. Les communes ont le choix de passer par le Centre de Gestion ou de négocier seules. Une délibération devra être prise lors du prochain Conseil.

- ◆ La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le lundi 12 février 2024 à 19 H.